



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Aline LALLEMAND ; Jean-François BRIGAND ; Gaël LE BOURVA ; Edith SMET ; Jean-Pierre LATOUCHE ; Sabine NAIGEON ; Marc CUCHE ; Chantal PÉRIER ; Olivier BURDIN ; Bernadette DECLAS ; Alain AUFFRET ; Anne-Marie COLLEY ; Sylvie CHAUVINEAU ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Antoine DELEGUE ; Denis GASSE.

Excusés : Pascal PERSIGNY donne procuration à Françoise RABIET ; Fabrice LESCURE donne procuration à Vincent SAUVAGEOT ; Cécile STAIGER donne procuration à Sabine NAIGEON ; Stephen DALOZ donne procuration à Thierry DARPHIN.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2018**

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité, avec les modifications.

### **Finances**

#### **1. Budget communal – décision modificative n° 2**

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », décide les ouvertures et les réductions de crédits de dépenses et de recettes présentées.

#### **2. Tarifs 2019**

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 « abstentions », approuve les tarifs présentés qui seront applicables pendant l'année 2019.

#### **3. Attribution d'une subvention exceptionnelle au réveil section quilles**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la section quilles du Réveil d'Is-sur-Tille a participé à la coupe d'Europe à Sarajevo du 2 au 7 octobre 2018. Cette qualification fait suite à la victoire lors de la coupe de France la saison dernière. Le coût de la participation est estimé à 4500 € pour lequel la section sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la section quilles du Réveil.

## Aménagement du territoire

### 4. Projet éolien – acceptation d’une offre de participation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

- que le passage des convois exceptionnels pour approvisionner le matériel nécessaire au développement du parc éolien nécessite la démolition complète de l’îlot central au carrefour giratoire des rues des Capucins/Marie Estivalet/Jean Zay ;
- que tous les frais de démolition et de reconstruction de ce carrefour sont à la charge de la société ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE et seront conduits par cette dernière ;
- que la partie propre à l’éclairage public sera assurée par le SICECO tant en dépose que restitution ;
- que les travaux d’aménagement paysager seront réalisés par la commune.

La société ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE contribuera à hauteur des dépenses engagées par la commune soit 14 501 Euros pour les travaux d’éclairage public et 4 000 Euros pour l’aménagement paysager et propose à la commune une offre de participation de 18 501 Euros.

Cette prise en charge fait l’objet d’une offre de participation en date du 5 novembre 2018 par laquelle la société ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE reversera les montants correspondants à la commune d’IS-SUR-TILLE

Il est proposé au Conseil municipal d’accepter l’offre de participation de dix-huit mille cinq cent un Euros.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix « pour », 3 abstentions, et 3 voix « contre » décide :**

- D’accepter l’offre de participation de la société ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE, dont le siège est à STRASBOURG
- D’autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire,  
Thierry DARPHIN